

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : ADG ENVIRONNEMENT (M. Damien GOBIN)
1 Village Artisanal de la Mothe
85140 CHAUCHÉ
- **pour le compte de** : Mme Charline VERRIEN
28 rue du Fraigneau
85170 BELLEVIGNY
- **Ets chargée des travaux** : ADG ENVIRONNEMENT
1 Village Artisanal de la Mothe
85140 CHAUCHÉ
- **Pour le chantier** :
 - Lieux des travaux* : rue du Fraigneau
 - Objet des travaux* : Raccordement fibre optique
 - Date des travaux* : Du 06/01/2026 au 21/01/2026
 - Durée des travaux* : 2 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 17 décembre 2025

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques